



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG. 461/1 Rev.1



UNEP



PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

15 mai 2019
Français
Original : Anglais

Quatorzième Réunion des Points Focaux Thématiques ASP/DB

Portorož, Slovénie, 18-21 juin 2019

Point 2 de l'Ordre du jour : Organisation de la réunion

Ordre du jour Provisoire

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
CAR/ASP - Tunis, 2019

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2019 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (ONU Environnement/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex – Tunisie
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Ordre du jour provisoire

- Point 1 de l'ordre du jour** **Ouverture de la réunion**
- Point 2 de l'ordre du jour** **Organisation de la réunion**
- 2.1. Règlement intérieur
 - 2.2. Élection du bureau
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Organisation des travaux
- Point 3 de l'ordre du jour** **Statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (ASP/DB) en Méditerranée**
- Point 4 de l'ordre du jour** **Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Ecosystèmes depuis la treizième réunion des Points Focaux pour les ASP/DB**
- Point 5 de l'ordre du jour** **Conservation des Espèces et des Habitats**
- 5.1. Mise à jour de la stratégie et des plans d'action régionaux pour la conservation du phoque moine de Méditerranée, des tortues marines et des poissons cartilagineux en mer Méditerranée**
 - 5.2. Évaluation de l'impact des déchets marins sur les espèces marines les plus représentatives dans le cadre du Plan Régional des Déchets Marins**
 - 5.3. Mise à jour du Plan d'Action pour la conservation de la Végétation Marine en Mer Méditerranée et de la Liste de Référence des Types d'Habitats Marins pour la sélection des sites à inclure dans les Inventaires Nationaux des Sites Naturels d'Intérêt pour la Conservation en Méditerranée**
 - 5.4. Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocol Offshore : Projet de lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental (EIE)**
 - 5.5. Mise à jour des Lignes Directrices pour la réglementation du dépôt de récifs artificiels en mer**
- Point 6 de l'ordre du jour** **Conservation des sites d'intérêt écologique particulier**
- 6.1. Évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de Route pour un Réseau Complet et Cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée**
 - 6.2. Résultats et produits du Groupe d'Experts Ad hoc pour les AMP en Méditerranée (AGEM) ; et évaluation de l'AGEM et de ses activités au cours de sa période d'essai**

6.3. Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste ASPIM)

6.3.1. Évaluation périodique ordinaire des ASPIM

6.3.2. Inscription d'Aires dans la liste des ASPIM

6.3.3. Mise à jour du format pour l'examen périodique des ASPIM

6.4. Projet de stratégie de coopération conjointe sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la diversité biologique marine

6.5. Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocol Offshore : Projets de normes et de lignes directrices communes en ce qui concerne les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées dans le cadre du Protocol Offshore en Méditerranée

Point 7 de l'ordre du jour **Mise en œuvre de la Feuille de Route de L'approche Écosystémique**

7.1. Mise en œuvre de la première phase (2016-2019) du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP - Biodiversité et espèces non-indigènes) dans le cadre de la feuille de route de l'approche écosystémique

7.2. Plateforme de système d'information de l'IMAP liée à la composante biodiversité et espèces non indigènes

7.3. Orientations méthodologiques sur le cadre régional commun pour la GIZC en Méditerranée

Point 8 de l'ordre du jour **Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité Biologique en Méditerranée (PAS BIO)**

8.1. Évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO durant la période 2004-2018 et orientations pour l'élaboration d'un nouveau document PAS BIO post 2020

8.2. Analyse de cohérence entre les documents régionaux adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB et le cadre politique de la GIZC

8.3. Mise à jour sur l'élaboration des chapitres sur la biodiversité marine et côtière du Rapport 2019 sur l'état de l'Environnement et le Développement en Méditerranée (RED 2019)

Point 9 de l'ordre du jour **Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2020-2021**

Point 10 de l'ordre du jour **Questions diverses**

Point 11 de l'ordre du jour **Adoption du rapport**

Point 12 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**